Qualité de Vie au travail – Loi sur les Mobilités : vers une négociation *a minima ?*

- **La mobilité domicile-travail sera incluse dans l'Accord Qualité de Vie au Travail (QVT) et fait actuellement l'objet d'une négociation. Elle prévoit entre autres, un Forfait Mobilité Durable dont l'enveloppe de participation employeur peut monter jusqu'à 500 € / an. Cet Accord sera déployé et adapté localement.**
- **A l'occasion de cette négociation, FO a demandé et obtenu l'ouverture de discussions concernant le volet « déploiement » de l'Accord QVT.**

Les principales revendications FO dans le cadre de la Loi Mobilité

Revendications FO	Réponses de la Direction
Prise en compte du transport multimodal et possibilité de cumul de plusieurs dispositifs	👍
Mesures incitatives pour l'autopartage	👎
Mesures incitatives pour le co-voiturage (conducteur et passagers)	👍
Partenariats avec des plateformes de co-voiturage	👍
Participation bonifiée au co-voiturage si utilisation d'un véhicule « propre »	👎
Mesures incitatives pour l'utilisation de tous les véhicules « propres », y compris non électriques (hybrides non rechargeable, hydrogène, éthanol, GNL, GNC)	👎
Achat à prix coutant et participation à l'installation d'une borne de recharge à domicile pour les salarié(e)s	👍
Participation à l'achat et à l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les copropriétés des salarié(e)s	👎
Déploiement de bonnes de recharge sur tous les sites Schneider et pour tous les véhicules électriques : vélo, scooters, trottinettes, motos	👍
Participation aux frais d'entretien du vélo personnel	👍
Participation à un kit de sécurité vélo et trottinette (casque, gilet)	👍
Bus interentreprises de ramassage des salarié(e)s dans les zones péri-urbaines et rurales	👎
Formation à la sécurité	👍
Intégration de véhicule à faible écotaxe ou sans écotaxe dans le panel des commerciaux	👍
Participation à la Location Longue Durée de véhicules propres pour les commerciaux	👍
Négociation avec Hertz pour la location de véhicules propres (utilisation personnelle ou professionnelle)	👍

Conditions de travail

InFO Flash Groupe

La Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 (LOM) est un thème obligatoire de négociation sociale pour les entreprises employant au moins 50 salariés sur un même site.
Elle a pour vocation de transformer en profondeur la politique des mobilités globalement, avec un objectif de transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.
Elle mobilise des investissements de l'Etat à hauteur de 13,4 Md€ (2017-2022).

Malheureusement, **FO** constate que cette loi sera plus facilement déployable dans les grandes agglomérations.

Il est dommage de constater que Schneider Electric, qui a mis le développement durable au cœur de son action, ne mette pas tous les moyens en œuvre pour relever le défi de la nouvelle mobilité domicile-travail et semble vouloir se contenter de simples mesurettes d'accompagnement.

Schneider pourrait être avant-gardiste sur ce type d'Accord et aller plus loin que la loi !

Par exemple, FO ne comprend pas pourquoi Schneider ne veut pas prendre en compte les véhicules hybrides non rechargeables même si ceux là ne sont pas dans la loi. Tout est toujours possible. Il faut juste afficher sa volonté…

Accord QVT : FO obtient une amélioration de son application

FO réaffirme son attachement à la qualité de vie au travail et a obtenu de la Direction l'ouverture de discussions pour améliorer le déploiement de l'Accord QVT et ceci avant son terme prévu en 2022, afin de faire progresser rapidement les conditions de travail de toutes et tous.

Mais **FO** n'oubliera pas le re-toilettage complet de l'Accord lors de sa renégociation et a déjà envoyé des propositions concrètes à la Direction territoire sur ce sujet.

Des questions ? Besoin d'aide ? Contactez votre équipe locale **FO**